



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

AESH : UN MÉTIER ESSENTIEL, DES DROITS À FAIRE RESPECTER !

Dans les écoles, collèges et lycées de Guadeloupe, ce sont les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap qui rendent concrète la promesse de l'école inclusive. Sans les AESH des centaines d'élèves en situation de handicap ne pourraient pas suivre une scolarité en milieu ordinaire, les enseignants ne pourraient pas gérer seuls chaque situation de handicap et le droit à l'éducation pour tous, inscrit dans la loi, resterait un principe sans réalité sur le terrain.

Le **SPEG** rappelle que les AESH jouent un rôle essentiel dans l'école inclusive. Mais ce rôle essentiel doit enfin être reconnu à sa juste valeur : par un vrai statut, une vraie rémunération.

Depuis plusieurs années, le SPEG défend le dossier des AESH devant le Rectorat de l'académie Guadeloupe en alertant publiquement à partir de tracts, de communiqués et des appels à la grève sur les manquements de l'administration envers ces personnels. Régulièrement, le SPEG dénonce les retards de paiement à répétition qui frappent des personnels déjà précarisés et exige des garanties sur le versement complet et régulier des salaires. En parallèle de ce travail de terrain, le SPEG met à disposition des AESH des outils pratiques pour défendre leurs droits au quotidien, des informations administratives générales ainsi qu'un accompagnement individuel en cas de litige avec le rectorat ou autres responsables académiques. Sans compter toutes les conférences, formations, AG pour permettre aux AESH de Guadeloupe d'assurer leur fonction en toute sérénité. Le message est clair : **avec le SPEG, les droits des AESH ne sont pas négociables !**

Les rentrées scolaires successives ont trop souvent été marquées par les mêmes difficultés pour les AESH de Guadeloupe : retards de versement des salaires, précarité des contrats, manque de reconnaissance dans les équipes, formation insuffisante. Le SPEG constate que ces dysfonctionnements administratifs portent atteinte non seulement au pouvoir d'achat des AESH, mais aussi à leur dignité professionnelle. Cette année encore nous exigeons :

- Le versement régulier **complet et ponctuel** des salaires,
- L'amélioration des **conditions de rémunération et de temps de travail**,
- Une **reconnaissance statutaire** à la hauteur du rôle joué dans l'école inclusive.

AESH de Guadeloupe vous n'êtes pas seuls. Le SPEG vous informe, vous accompagne et vous défend : Rejoignez le SPEG pour faire respecter vos droits.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS LES AESH DE L'ACADÉMIE GUADELOUPE !

*Pointe-à-Pitre, le 29 août 2026
Le bureau syndical du SPEG*